

DÉCISION DU MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, de la délibération du Conseil Municipal n° D.CN. 2020-59 du 4 juillet 2020, déposée à la Préfecture de la Haute-Savoie le 10 juillet 2020.

Réceptionnée en Préfecture le : 14/10/2022

Publié le : 14/10/2022

527-2022 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GRAND ANNECY, AU TITRE DU FONDS CHALEUR RENOUVELABLE DÉLÉGUÉ PAR L'ADEME, POUR SOUTENIR L'INSTALLATION D'UNE GÉOTHERMIE SUR NAPPE SUR LE SITE DU HARAS

Le Grand Annecy a récemment décidé de soutenir les porteurs de projets d'installation de chaleur renouvelable, en votant en mars 2022, la mise en place du « Fonds Chaleur Renouvelable ».

En effet, la couverture du territoire par un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) permet à l'ADEME de déléguer le Fonds Chaleur à une structure tierce, ici le Grand Annecy.

A ce titre, la ville d'Annecy souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation d'une géothermie sur nappe afin d'alimenter les besoins de chaleur et de froid de l'ensemble des bâtiments du site du Haras, dans le cadre de son projet de restructuration du site et de création de la Cité du Cinéma d'Animation.

Je sollicite, ainsi, auprès du Grand Annecy, au titre du fonds Chaleur Renouvelable, la subvention suivante :

Opération : installation d'une géothermie sur nappe – site du Haras

Coût total des travaux HTR :

Equipement de production chauffage, froid et ECS (PAC)	180 000,00 €
Equipement de production d'appoint	100 000,00 €
Equipement de captage géothermie (forages, pompes, échangeur...)	267 130,00 €
Système de gestion et de suivi (GTB)	9 100,00 €
Réseau de chaleur et de froid	445 667,00 €
TOTAL	1 001 897,00 €

Taux de subvention : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (estimées à 901 897 €)

Demande de subvention : 450 949 € (montant estimatif)

Plan de financement :

		Financement escompté HTR	Financement obtenu - HTR	TOTAL - HTR
Type	Mode de financement	Montant	Montant	Montant
Autofinancement	fonds propres	550 948 €	-	550 948 €
Aides publiques	Grand Anancy/Ademe	450 949 €		450 949 €
	ETAT	-	-	
	Région	-	-	
	FEDER	-	-	
Aides privées	-	-	-	
TOTAL		1 001 897 €		1 001 897 €

Pour information, le projet de construction de la Cité du Cinéma d'Animation d'Annecy a reçu, pour son intérêt culturel et économique, le soutien de l'Etat (1 250 000 € dans le cadre du CPER 2015-2020), de la Région (850 000 € dans le cadre du Contrat Ambition Région) et du Département de la Haute-Savoie (2 500 000 €), indépendamment du volet énergétique.

ANNECY, le 12 octobre 2022



Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

François ASTORG

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la Ville d'ANNECY, si un recours gracieux a été préalablement déposé.